



BESOIN D'aides / Sujet OQTF

Par **max1234**, le **23/04/2019** à **20:53**

Bonjour, rnrnJe suis un étudiant étranger et j'ai écopé d'une OQTF en janvier 2019 dernier. Le soucis, je n'ai pas pu retirer le courrier car j'étais en déplacement. Je me suis donc rendu à la préfecture pour connaître l'état d'avancement de mon dossier mais ils ont dit que le dossier a été archivé donc j'ai sous-entendu que c'était une OQTF. Je ne sais pas du tout comment mon dossier a été traité. rnrnJe ne sais pas du tout quoi faire ?rnrnLe délais pour un recours étant passé, je ne sais quel recours effectué. rnJe suis un étudiant, j'ai eu a reprendre deux fois ma formation et là je peux avoir une possibilité de cdi car je finis mon stage. rnrnJe voulais donc savoir étant que je suis apparemment sous OQTF, est ce que je peux accepter un cdi et relancer mon dossier ou je dois attendre que l'OQTF passe pour relancer (car apparemment une OQTF fait un AN généralement). rnrnSuis-je bloqué à vie avec l'OQTF ?? car certains renouvellent avec un mariage ou un passe mais j'ai juste comme possibilité un éventuel CDI. rnrnAlors que me proposez-vous ? rnrnJe vous remercie d'avance.